

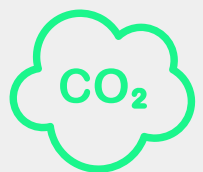
CONTRATS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (CPE)

Qu'est-ce qu'un Contrat de Performance Énergétique ?

Un Contrat de Performance Énergétique (CPE) est un accord entre un propriétaire et un fournisseur de services énergétiques, conçu pour améliorer l'efficacité énergétique des installations. Ce contrat repose sur l'idée que le prestataire s'engage à réaliser des économies d'énergie mesurables, qui sont ensuite partagées entre les deux parties.

1

Mise en Œuvre d'un contrat CPE



Se déploie en plusieurs étapes structurées, assurant une mise en œuvre complète et efficace pour maximiser les économies d'énergie de votre entreprise. Nous vous accompagnons à chaque étape pour garantir des résultats concrets et mesurables.

2

DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE



Nous réalisons un audit complet de vos installations pour identifier les sources de gaspillage énergétique et les possibilités d'amélioration.

3

Élaboration du Contrat



Ensemble, nous définissons des objectifs clairs, les solutions techniques à mettre en œuvre, ainsi que les modalités de financement.

4

Mise en Œuvre des Solutions



Une fois le contrat signé, nous installons les équipements et procédons aux travaux nécessaires pour atteindre les objectifs d'économies d'énergie.

5

Suivi et Reporting



Tout au long de la durée du contrat, nous surveillons les performances énergétiques et fournissons des rapports réguliers pour vous informer des résultats obtenus.